



GESTION DES DECHETS SUR LA COMMUNE DE SERRE LES SAPINS

Une compétence répartie entre deux acteurs :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : collecte et facturation de la redevance
- le SYBERT : responsable du traitement (incinération, tri des déchets recyclable, compostage, gestion du réseau de déchetteries)

Un règlement intercommunal de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés à été élaboré à l'échelle de la Communauté d'agglomération afin d'assurer l'hygiène publique, la sécurité des usagers du services et de la voie publique ainsi que la sécurité des agents en charge de la collecte. Ce règlement est présenté ci-après.